



31^e Colloque

Carrefour action municipale et famille

29 au 31 mai 2019

Fiche synthèse atelier

Nom de l'atelier : Le budget participatif : faire différemment et transformer nos milieux de vie

Date et heure du bloc de l'atelier : Jeudi 30 mai 2019

Thématique de l'atelier : La participation citoyenne

Conférenciers : Tristan Bougie, chargé de projet et développement au Centre d'écologie urbaine de Montréal et Simon-Olivier Côté, conseiller municipal, District 8 de ville Saguenay.

QUOI : Plusieurs villes à travers la province et dans le monde se sont engagées dans le renouvellement de la démocratie locale en adoptant une logique de collaboration avec les acteurs de la société civile, notamment par le processus de budget participatif. La présentation propose de découvrir le budget participatif, ses différents modèles, ses caractéristiques, ses étapes, etc. La séance permettra de :

- S'initier au budget participatif comme outils de transformation des milieux de vie : origine, fondements, impacts.
- Se familiariser avec les grandes étapes, les activités et les outils utilisés au sein de ce processus de transformation des villes.

OÙ : Plusieurs villes au Québec se sont lancés dans le budget participatif, consultez le www.budgetparticipatifquebec.ca

POURQUOI : Les deux grandes intentions sont exprimées par le BP :

- Transformer notre milieu ensemble, en se basant sur les idées et les potentiels des citoyens et des organisations de la société civile.
- Avoir l'audace de faire confiance aux citoyens pour proposer et affecter une partie du budget d'investissement et/ou de fonctionnement.

QUI : Le BP constitue un nouvel espace de délibération, un nouveau processus où les élus, la population, la fonction publique et les groupes organisés échangent au sujet de l'intérêt collectif. C'est une occasion pour les administrations de faire autrement en se basant sur l'intelligence collective et en adoptant une logique collaborative.

COMMENT : Les processus de budget participatif comprennent les cinq étapes suivantes:

1. Préparation du processus

Un comité de pilotage représentant la communauté fixe les règles du jeu du processus et un plan de mobilisation.

2. Proposition d'idées : Lors de rencontres en personne et à l'aide d'outils numériques, les résidents partagent et discutent d'idées potentielles pour des projets.

3. Développement des projets : Du travail en atelier ou en comité permet aux résidents de développer, en collaboration avec la fonction publique, des projets réalisables.

4. Vote des priorités : Une liste de projets est présentée et diffusée. Les résidents votent pour leurs projets préférés.

5. Financement : La Ville ou l'organisation met en oeuvre les projets priorisés par les résidents.

Évaluation en continu : Le processus est documenté et des améliorations sont proposées pour le bonifier. En continu

RETOMBÉES : Les impacts pour les résidents :

- Connaître les besoins de la communauté
- Apprendre à discuter de l'intérêt collectif et défendre des idées
- Fierté de participer à la décision
- Apprendre sur les affaires municipales: les compétences municipales, le fonctionnement de la ville et le budget municipal

Les impacts pour la ville :

- Mieux connaître la volonté des citoyens et répondre à leurs besoins.
- Faire des choix budgétaires autrement
- Créer une nouvelle dynamique de collaboration entre citoyens, élus et fonctionnaire
- Ouvrir et entretenir un dialogue avec les citoyens
- Repenser le pouvoir
- Favoriser la transparence

POUR EN SAVOIR PLUS : Pour en savoir plus :

www.budgetparticipatifquebec.ca

Le CEUM peut vous appuyer dans vos démarches de budget participatif, contactez-nous : Tristan Bougie - budgetparticipatif@ecologieurbaine.net